

La Clausule, lieu de l'émotion dans les Contes et Nouvelles de Maupassant

Bernard JOLY

On peut s'attendre à ce que la clausule, moment du texte marqué par sa position même, renferme aussi de surcroît, une vibration particulière trahissant l'émotion qui étreint alors le personnage qui a parlé, celui ou ceux qui l'ont écouté et qui partagent alors ses impressions et sont décrits comme participant au grand mouvement ou au prolongement affectif qui animent ces dernières lignes.

Souvent, en effet, le personnage qui s'exprime en clausule ou la signification d'une phrase ultime rajoutée dans la suite de toutes celles qui précèdent, sont chargés d'un vif coefficient d'affectivité. Ou bien il s'agit d'un récit distancié où l'émotion est racontée à la troisième personne, ou, au contraire, elle est suggérée avoir un tel degré d'intensité que le héros n'arrive pas à formuler clairement ce qu'il veut exprimer. Ainsi, avant la clausule véritable d'« En voyage », une auditrice du docteur qui vient de parler, est assaillie par l'émotion née du récit et elle ne peut que hoqueter de tristesse :

« Ces deux êtres-là ont été moins fous que vous ne croyez... Ils étaient... ils étaient... »

Mais elle ne pouvait plus parler, tant elle pleurait¹.

Un afflux de sensibilité atteint de la même façon le soldat qui vient de faire le récit de la mort de son camarade : « Il ne put en dire plus long, tant l'émotion l'étranglait. – S'il avait su... »²

Une telle fin laisse libre cours à l'imagination du lecteur qui peut reconstruire un texte tout différent avec un dénouement autre. C'est donc une clausule « ouverte », susceptible d'un retour en arrière modifié et d'une narration fort changée.

1. Les références des *Contes et Nouvelles* de Maupassant sont données dans l'édition de Louis Forestier, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », tome I, 1974 et tome II, 1979. Références abrégées en Pl. I et II, suivies de la page. Ici, Pl. I, 815.

2. « Petit soldat », Pl. II, 491.